



Cliquez pour
insérer une photo

ACTION EDUCATIVE EVANGELIQUE

N° SIRET : 50413210100016

185 Rue de Beauregard

30670 Aigues-Vives

Tel : 06.69.15.25.03

<http://colonies-vacances.fr>

colo.aee@free.fr

COLONIE DE VACANCES DES PYRENEES ORIENTALES 2023 FICHE PERSONNEL

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SEXE :

PORTABLE :

N° SECURITE SOCIALE :

MUTUELLE :

NATIONALITE :

MAIL :

Documents à nous remettre avant le 25/06/2023 par mail ou par la poste

- Certificat médical établi aux environs du 15/06/2023** certifiant que vous êtes apte à vivre en collectivité, Indemne de toutes maladies contagieuses y compris maladies respiratoires, cutanées et intestinale. Et à jour **des vaccinations légales** (BCG, Tétanos, Diphtérie, Polio, IDR récente).
- Certificat de Stage théorique BAFA
- Diplômes BAFA, BNS, BSB, AFPS, etc.....
- Photocopie de votre responsabilité civile
- Votre extrait de casier judiciaire (se reçoit par mail en PDF : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>)

Documents importants à avoir sur vous

- Permis de Conduire
- Carte d'identité
- Carte vitale
- Votre Mutuelle
- Carte de Séjour

Matériels importants à amener

- Portable, lampe de poche, réveil
- Deux draps housse en 90, oreiller et taie,
- Matériel d'hygiène corporelle, duvet ou couette.
- Instruments de Musique Lampes électriques et piles
- Matériel pour Ateliers (Matériel de récupération)

Important

- ▶ Aucun Personnel ne pourra être accepté dans le Centre s'il n'est pas en possession des certificats médicaux, des pièces administratives demandées et avoir signé la convention de bénévolat.
- ▶ L'Association ne répond pas des vols, dégradations ou pertes d'objets amenés par le personnel (Portable, Appareil photos, Vêtements)
- ▶ Les remboursements de frais divers ne se feront que sur présentation de factures après accord du directeur.

Certificat médical pour Personnels en Centre de Vacances

Je soussigné, Docteur

Certifie que Mr /Mme /Melle : **Nom** **Prénom**.....

Est à jour de ses vaccinations

Est apte à la vie en collectivité

Ne présente actuellement aucun signe d'affections contagieuses, respiratoires, intestinales et cutanées.

Nombre de cases cochées

Observations médicales particulières : allergies, intolérance, régime alimentaire, traitement médical, maladie

.....
.....
.....
.....
.....
.....

-
Cachet et signature du praticien (obligatoire) Fait à le



ACTION EDUCATIVE EVANGELIQUE

N° SIRET : 50413210100016

185 Rue de Beauregard

30670 Aigues-Vives

Téléphone : 06.69.15.25.03

<http://colonies-vacances.fr>

colo.aee@free.fr

CONVENTION DE BENEVOLAT PERSONNEL COLONIE 2023

Aigues-Vives, le Jeudi 13 avril 2023

L'Association Action Évangélique représentée par son Président, Mr MAURIN Yanick passe une convention de Bénévolat avec Melle, Mme,

Mr..... membre de notre Association et qui a été retenu par le Bureau comme.....

..... pour ses compétences techniques, ses valeurs humaines et spirituelles dans le cadre de son séjour de Vacances à la Colonie des Pyrénées Orientales (Centre Notre Dame), Route de Planes SAINT PIERRE DELS FORCATS, déclaré sous le numéro 0300219sv000122 à la DDCS du Gard. Cette engagement prendra effet le...../07/2023 et se terminera le...../07/2023

L'Association Action Évangélique s'engage vis-à-vis du bénévole :

A.A UNE PROTECTION SOCIALE DE QUALITE : Une assurance privée Multi risque Association

B.A CLARIFIER LES TACHES ET RESPONSABILITES DES PERSONNELS PAR DES PLAN

Le Directeur délègue la responsabilité du Personnel Cuisine à Madame MAURIN FREDERIQUE qui est chargée de l'économat, de la gestion du personnel cuisine et de l'élaboration des menus ainsi que de l'application des règles d'hygiène en cuisine.

1-LA CUISINE

Le principe de fonctionnement est le suivant :

La cuisinière assure tous les jours le petit déjeuner échelonné à partir de 7 Heures, en compensation, elle ne participe ni à la plonge du midi, ni à celle du soir.

La cuisinière chaque jour précise aux aides cuisiniers l'heure stricte à respecter d'arrivée dans la cuisine en tenue (Chaussure de sécurité, Masque de protection, charlottes, pantalon et tee-shirt blanc): Le début du service varie entre 10H et 11H le matin et 17H et 18H le soir. Le ménage de la cuisine midi et soir et le nettoyage des frigos et des congélateurs incombent au personnel de cuisine selon un planning établi par la cuisinière. Le personnel prendra connaissance des règles d'hygiène, les respectera et veillera à la préparation et conservation des échantillons.

Le personnel de cuisine aura la charge du secteur Réfectoire-Infirmerie.

2-LA LINGERIE

Tous les matins, le linge ramasse le linge qui a été déposé par les jeunes dans les corbeilles noires portant le nom de la Chambre. Le linge lave le linge par corbeille. Le linge est rendu dans les corbeilles blanches au responsable de la chambre et redistribué aux jeunes. Nous disposons de deux machines de 11 Kg Le linge est lavé même en cas de pluie. Le linge n'est ni repris ni repassé.

3-LE MENAGE: Se conformer aux plannings A ou B qui vous seront données en début de Colonie

C.METTRE A LA DISPOSITION DU PERSONNEL DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le Projet Pédagogique est le contrat entre toutes les parties prenantes d'un Centre de Vacances : Jeunes, Familles, Personnels, Organismes de Tutelle. Il est remis personnellement à chaque animateur un mois avant le début du séjour. Le Personnel pédagogique se réunit quotidiennement à 18 heures pour finaliser les activités du lendemain, parler des problèmes et des difficultés rencontrés et tenter collectivement de trouver des solutions.

Un Animateur secondé éventuellement par les animateurs-assistants assure la surveillance du Centre pendant la réunion.

D.A ASSURER DES TEMPS DE RECUPERATION

Le Personnel Pédagogique aura une matinée de repos auquel s'ajoute la possibilité de prendre une autre matinée si besoin.

Le Personnel technique étant en nombre suffisant, des temps de repos seront possibles (voir avec la cuisinière)

II-Le Personnel bénévole s'engage quant à lui à :

- Tenir son engagement jusqu'à la fin du séjour sauf pour raison médicale ou familiale nécessitant un retour impératif à son domicile (Le personnel quittant le centre pour quelque raison que ce soit en vue de regagner son domicile ne pourra prétendre à un remboursement quelconque des frais de transport)**
- A appliquer les mesures sanitaires en vigueur.**
- A ne pas se rendre à aucune activité en même temps que les Groupes.**
- Régler les frais de nourriture et de logement conformément au statut de Bénévole
Les frais de nourriture et de logement dont le montant vous a été communiqué vous seront facturés en fin de séjour**
- Adhérer à la finalité, à l'éthique de l'Association et à son Projet Éducatif définie par le bureau.**
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Centre**
- Respecter les convictions et opinions de chacun**
- Collaborer avec tous les personnels du Centre**
- Mettre toute ses compétences au bien être des enfants**
- Ne recourir aux punitions éducatives quand toute autre action mise en place ont échoué**
- Appliquer l'ensemble des réglementations des Séjours de Vacances**
- Ne pas demander le remboursement de matériels personnels dégradés ou perdus qu'il aurait amené alors que l'Association ne leur avait pas demandé.**
- Donner l'autorisation à l'A.E.E d'utiliser éventuellement photos ou vidéos où il pourrait figurer pour illustrer ses activités et de transmettre les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques, aux autres personnels du séjour.**
- Produire les certificats médicaux certifiant qu'il est apte à vivre en collectivité et indemne de toute maladie contagieuse y compris maladies respiratoires cutanées et intestinales et un certificat de vaccinations obligatoires, les diplômes ou certificats liés à sa fonction dans le centre et son extrait de casier judiciaire (bulletin°3)**
- N'utiliser les véhicules de l'Association que pour les raisons de service.**

III-Outre, les engagements de tous les bénévoles répertoriés au Chapitre II de la convention et des obligations liés à la fonction d'Animateur BAFA, stagiaire ou non diplômé, Le Personnel bénévole Animateur s'engage à:

1-Mettre en œuvre le projet pédagogique.

2-Participer aux réunions quotidiennes de 18 Heures et faire un compte rendu écrit et signé après lecture et approbation des animateurs concernés.

3-Respecter et faire respecter les mesures sanitaires en vigueur

En vous remerciant pour votre engagement, conformément à la vocation de notre Association.

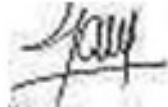
A Le 2023

Champ de signature

Mettre la mention « Lu et Approuvé » Cette convention contient 4 Pages

Le Président

Le Bénévole



YANICK MAURIN